



Décès de ma grand- mère, part de la belle fille ?

Par **lasteph**, le **20/03/2013** à **13:09**

bonjour, rn Notre GM paternelle est décédée en décembre 2012 , notre père est également DCD il y a 16 ans , nous sommes 4 soeurs de lits différents .rnau jour de son décès notre père était marié depuis 8 jours, avec F. son épouse , qui était usufruitière . depuis elle est **remariée** .rnpeut elle prétendre être héritière suite au décès de notre grand mère , alors que notre père est DCD et qu'elle est remariée ? si oui qu'elle est sa part ? rnmerci de me renseigner .

Par **amajuris**, le **20/03/2013** à **13:50**

bjr, rn il faut regarder la situation au jour du décès de votre grand mère. rn votre père étant décédé vous héritez de votre grand mère en représentation de votre père décédé. rn l'ex-épouse de votre père n'est pas concernée par la succession de votre grand mère. rn vous dites que F était usufruitière mais de quoi ce la ne concerne pas la succession de votre grand mère. rncdt

Par **lasteph**, le **21/03/2013** à **08:56**

bonjour et merci de votre réponse , le problème est que nous avons toutes les peines du monde à obtenir des réponses à nos questions de la part du notaire . rncordialement